COMMUNIQUÉ DE PRESSE





PROGRAMME TAYSSIR « LANCEMENT DU PREMIER VERSEMENT DES BOURSES AU TITRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023 »



La Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances (CNRA), organisme géré par la Caisse de Dépôt et de Gestion, informe les parents et tuteurs des élèves bénéficiaires du programme Tayssir, que l'opération de paiement du premier versement des bourses au titre de l'année scolaire 2022-2023 débutera à partir du 20 Avril 2023 par virement pour les bénéficiaires ayant déclaré un identifiant de compte bancaire / compte de paiement et pour les bénéficiaires des bourses par mandat du 25 Avril et se poursuivra jusqu'au 12 Mai 2023.

Aussi, et afin de faciliter l'accès aux prochaines bourses, les parents et tuteurs des élèves bénéficiaires du programme Tayssir ne disposant pas d'un compte bancaire / compte de paiement sont priés de procéder, au moment du retrait du mandat, à l'ouverture d'un compte bancaire ou d'un compte de paiement auprès d'un des établissements de paiement agréés à l'échelle nationale.

Pour rappel, cette opération vient en application des dispositions de la convention conclue entre la Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances, le Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports et le Ministère de l'Économie et des Finances, portant sur la gestion mandatée du programme Tayssir.